



## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **25 septembre 2017**, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

### **Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit d'engagement de 350'000 F, lié au projet du conseil municipal de mettre en valeur la place du village et son patrimoine archéologique**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

De réaliser les travaux de mise en valeur de la Place du village.

D'ouvrir au maire un crédit de 350 000 F destiné à ces travaux, se décomposant comme suit :

- Devis général Thematics de 305 000 F du 11.07.2017, (dossier annexé, devis budget pages 20 à 22).
- Réserve pour travaux divers 15 000F, pour complément plaquette 5'000 F, inauguration 25'000 F (tente et repas).

D'amortir la dépense de 350 000 F, en 5 ans la première fois en 2019.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

\*\*\*

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 13 novembre 2017.**

Vandœuvres, le 4 octobre 2017

La présidente du Conseil municipal  
**Ariane de LISLE-SARASIN**